

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « ROUTE DES VACANCES »
(Règlement applicable à compter du 1^{er} août 2022)

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de la Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 d'unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 3 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	30 000 €	90 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
470 lots de	100 €	47 000 €
100 000 lots de	15 €	1 500 000 €
171 000 lots de	9 €	1 539 000 €
270 000 lots de	6 €	1 620 000 €
378 000 lots de	3 €	1 134 000 €
919 483 lots formant un total de		5 940 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

4.1 Chaque unité de jeu comporte trois étapes de jeu dénommées « JEU 1 », « JEU 2 » et « JEU 3 ».

4.2 Première étape de jeu dénommée « JEU 1 »

4.2.1 Le « JEU 1 » est composé de deux zones de jeu cliquables à découvrir, réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS SYMBOLES » représentée par une valise ;
- Une zone de jeu dénommée « SYMBOLES GAGNANTS » représentée par une malle.

- 4.2.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « VOS SYMBOLES » à découvrir sont des symboles. Il y a au total 6 symboles à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont différents les uns des autres.

Chaque symbole inscrit sous la zone de jeu « VOS SYMBOLES » est associé à un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 9 €, 15 €, 100 €, 1000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

- 4.2.3 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » à découvrir sont des symboles. Il y a au total 3 symboles à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » sont différents les uns des autres.

- 4.2.4 Le joueur clique sur la zone de jeu « VOS SYMBOLES » et découvre 6 symboles et les montants en euros associés, conformément au sous-article 4.2.2.

Le joueur clique ensuite sur la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » et découvre 3 symboles conformément au sous article 4.2.3.

- 4.2.5 Si le joueur découvre, sous la zone de jeu « VOS SYMBOLES », un ou plusieurs symboles identiques à un ou plusieurs symboles de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et il remporte le ou les montants associé(s) au(x) symbole(s) identique(s) découvert(s).

- 4.2.6 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 **Deuxième étape de jeu dénommée « JEU 2 »**

- 4.3.1 Le « JEU 2 » est une zone de jeu représentée par une camionnette composée de six zones de jeu cliquables à découvrir. Chaque zone de jeu cliquable représente une partie de la camionnette.

Les éléments inscrits sous les zones de jeu sont des montants en euros, inscrits en chiffres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 9 €, 15 €, 100 €, 1000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total 6 montants à découvrir.

- 4.3.2 Le joueur clique sur chacune des six zones de jeu et découvre six montants en euros, conformément au sous article 4.3.1.

- 4.3.3 Si le joueur découvre, sous ces zones de jeu, trois montants en euros identiques, l'unité de jeu est gagnante et il remporte ce montant. Le cumul des gains est impossible.

- 4.3.4 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 **Troisième étape de jeu dénommée « JEU 3 »**

- 4.4.1 Le « JEU 3 » comporte quatre zones de jeu cliquables à découvrir, réparties comme suit :

- Trois zones de jeu dénommées respectivement « DESTINATION 1 », « DESTINATION 2 » et « DESTINATION GAGNANTE », représentées par des panneaux de direction ;
- Une zone de jeu dénommée « GAIN », représentée par un cactus.

4.4.2 Les éléments inscrits sous les zones de jeu « DESTINATION 1 », « DESTINATION 2 » et « DESTINATION GAGNANTE » sont des noms de villes inscrits en lettres parmi les villes suivantes : Rome, Budapest, Madrid, Athènes, Amsterdam, Berlin, Lisbonne, Istanbul, Prague, à l'exclusion de toute autre ville.

L'élément inscrit sous la zone de jeu « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 9 €, 15 €, 100 €, 1000 €, 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.4.3 Le joueur clique sur les zones de jeu de « DESTINATION 1 », « DESTINATION 2 » et « DESTINATION GAGNANTE » et découvre sous chaque zone un nom de ville, conformément au sous-article 4.4.2.

Le joueur clique ensuite sur la zone de jeu « GAIN » et découvre un montant en euros, conformément au sous-article 4.4.2.

4.4.4 Si le joueur découvre, sous les zones de jeu « DESTINATION 1 » et « DESTINATION 2 », une ville identique à celle découverte sous la zone de jeu « DESTINATION GAGNANTE », l'unité de jeu est gagnante et il remporte le montant indiqué sous la zone de jeu « GAIN ».

4.4.5 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5 Le joueur clique sur les zones de jeu dans l'ordre qu'il souhaite. Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.

4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 24 mai 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI